



EMPURANY

PROCÈS VERBAL SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2022

Présents : M. GLAIZOL Denis, M. COUTURIER Dominique, M. REGAL Philippe, Mme DESBOS Monique, M. DESCHAMPS Christophe, Mme BUFFAT-CHAPLLE Annie, M. MINODIER Florian, M. CHANAL Vincent, M. GUILLOT Joël, Mme FAURE-BASSANO Corine, M. MORFIN Marc, M. ANTOINE Keyne.

Absentes : Mme CHANTIER Christiane, Mme REGAL Chantal, Mme MONTET Véronique

Excusées : Mme CHANTIER Christiane, Mme REGAL Chantal, Mme MONTET Véronique

Secrétaire de séance : Mme FAURE-BASSANO Corine

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- Encaissement de deux chèques reçus de Orange
- Admission en non valeur de produits irrécouvrables
- Convention pour la constitution d'un groupement de commandes pour la réalisation d'audit énergétique
- Tarif des tickets de cantine
- Participation au matériel pour la psychologue de l'éducation en RASED
- Questions diverses

20h30 : Monsieur le Maire ouvre la séance.

Le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 25 août 2022 est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 061-2022 : ENCAISSEMENT DE DEUX CHÈQUES REÇUS DE ORANGE

Monsieur le maire informe le conseil Municipal, que suite à l'installation de la fibre à la mairie et à l'école, deux chèques de Orange ont été reçus. L'un de 85,80 € pour la mairie et l'autre de 118,02 € pour l'école.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil Municipal décide :

- ACCEPTER les règlements de 85,80 € et 118,02€.
- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à ces règlements



MAIRIE

Tél. 04.75.06.70.64

Mail : mairie.@empurany.fr



EMPURANY

Délibération 062-2022 : ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Sur proposition de Monsieur le Trésorier par courrier du 23 août 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- DÉCIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes

TITRE N°4-98/2016 pour un montant de 1,51 €

TITRE N°2-168/2017 pour un montant de 0,60 €

TITRE N°1-216/2019 pour un montant de 0,80 €

TITRE N°2-244/2015 pour un montant de 21,72 €

TITRE N°3-306/2018 pour un montant de 99,74 €

le montant total de ces titres de recettes s'élève à 124,37 euros.

Ces produits correspondent à des factures d'eau impayées. La mairie ayant relancé les abonnés sans succès, voire certains depuis de nombreuses années.

- DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours du service de l'eau et de l'assainissement à l'article 6541

Délibération 063-2022: Adhésion à un groupement de commandes et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents

Vu l'article L2224-34 du Code général des collectivités territoriales autorisant le SDE 07 à prendre en charge, pour le compte de ses membres, tout ou partie des travaux nécessaires pour améliorer la performance énergétique des bâtiments dont ces membres sont propriétaires. Le SDE 07 peut assurer le financement de ces travaux. Ces travaux font l'objet de conventions conclues avec les membres bénéficiaires.

De plus, suite à l'adoption du Décret Tertiaire, de nombreuses collectivités de l'Ardèche propriétaires de bâtiment de plus de 1000 m² devront procéder à des travaux leur permettant de réaliser 60% d'économie. Un audit énergétique leur sera alors nécessaire pour s'assurer de la bonne réalisation de cette obligation.

Dans ce contexte, le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche souhaite constituer un groupement de commandes d'audit énergétique afin de permettre aux acheteurs souhaitant réaliser un audit énergétique, tout en optimisant la procédure de mise en concurrence.

Le groupement de commande est régi par une convention qui définit les règles entre l'ensemble de ses membres.



MAIRIE

Tél. 04.75.06.70.64

Mail : mairie.@empurany.fr



EMPURANY

Madame/Monsieur le maire/président précise également que la liste des membres du groupement de commandes sera arrêtée par le SDE 07 le début juin 2022.

Le SDE 07, Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche qui se propose de coordonner et d'exécuter le marché d'audit énergétique, en contrepartie d'une participation financière pour permettre de réaliser une étude énergétique des bâtiments publics.

è Cette participation est égale au montant de l'étude déduction faites des aides perçue par le SDE 07.

La Commission d'appel d'offre du groupement sera celle du SDE07, coordonnateur du groupement.

En conséquence, le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE l'adhésion au groupement de commandes ayant pour objet la réalisation d'audit énergétique ;
- ACCEPTE les termes du projet de la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation d'audit énergétique ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de groupement et à transmettre ses besoins, à savoir le détail des bâtiments à auditer ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de EMPURANY et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget, ainsi que tout document nécessaires à l'exécution par le SDE 07 de ce groupement de commande.

Délibération 064-2022 : Tarif des tickets de cantine

Monsieur le Maire rappelle que c'est la société NEWREST Restauration qui fabrique les repas à destination de la cantine scolaire d'Empurany.

Le prix des repas sur la convention n'avait pas été revalorisé depuis 2015. Le tarif indiqué sur la convention était alors de 3,59€ en moyenne par repas.

A compter du 1^{er} septembre 2022, de nouveaux tarifs ont été mis en place par la société, soit 3,67 € pour un repas maternelle et 3,89 € pour un repas primaire. Monsieur le maire propose d'augmenter les tarifs des tickets de cantine de 0,30€.

Ces nouveaux tarifs prendront effet au 1^{er} janvier 2023 afin de permettre aux familles de prévoir leur budget.

- Le tarif des tickets vert (vendu par carnet de 10 tickets) sera de 3,80€ (soit 38€ par carnet)
- Le tarif des tickets jaunes (vente à l'unité) sera de 4,30€



MAIRIE

Tél. 04.75.06.70.64

Mail : mairie.@empurany.fr



EMPURANY

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :
- APPROUVE les nouveaux tarifs de tickets de cantine

Délibération 065-2022 : PARTICIPATION AU MATÉRIEL POUR LA PSYCHOLOGUE DE L'ÉDUCATION EN RASED

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal du courrier reçu le 14 septembre, de la mairie de Lamastre. Une psychologue de l'éducation en RASED (Réseau d'Aide et de Suivi des Élèves en Difficulté) a été affectée à l'école de Lamastre. Elle interviendra sur plusieurs communes dont la nôtre, afin de travailler avec les élèves grâce à des manuels et matériels contenus dans une mallette. La version devenant obsolète, elle a dû être réactualisée récemment et le coût a été estimé à 1.822,00 €.

Sur le secteur d'intervention de la psychologue, 11 communes sont concernées. La participation de notre commune est de 121,66 € (proratisé au nombre d'élèves à la rentrée de septembre 2022).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :
- APPROUVE la participation de la commune au matériel pour la psychologue

QUESTIONS DIVERSES

- Facture d'eau Nozières : la commune d'Empurany paye indûment une partie de la consommation d'eau de Nozières, depuis la mise en service du compteur entre les deux communes. Le syndicat d'eaux Cance Doux a proposé un avoir de compensation mais les dates de relevés restent à vérifier.
- Le menuisier Sylvain Bertrand a fait un devis pour deux options de porte située chez John Lejeune. Les propositions de prix s'élèvent à 900 € pour la première option et 1100 € pour la deuxième. L'option 2 à 1100 € est choisie par le conseil municipal car elle est plus esthétique et il est rappelé qu'il s'agit d'un bâtiment qui donne sur la rue. Le conseil municipal demande de vérifier avec le menuisier quels seront les types de serrure et poignée proposés par le menuisier.
- Inauguration de l'aire de loisirs : beaucoup de personnes ont répondu à l'invitation. Nous sommes partis sur 150 personnes.
- Dimitri Bouit est en arrêt de travail et Fabien Meunier a pris ses congés au mois de septembre. Ces deux absences ont entraîné beaucoup de retard dans les travaux de la commune. Monsieur le maire propose aux conseillers d'apporter leur aide le samedi 8 octobre au matin pour désherber le cimetière.



MAIRIE

Tél. 04.75.06.70.64

Mail : mairie.@empurany.fr



EMPURANY

- Aire de camping-cars : les arbres nouvellement plantés sur l'aire de camping-cars sont attaqués par des vers. L'un d'entre eux est déjà tombé. Une solution doit être envisagée, traitement ou remplacement.
- Autolaveuse pour les sols : nous avons reçu un devis pour une autolaveuse à batterie lithium pour un montant de 2425,00 €. Elle bénéficie d'une autonomie de 80 minutes. Les conseillers demandent de vérifier s'il ne serait pas possible d'augmenter l'autonomie de la batterie.
- Tables de pique-nique pour l'aire de loisirs : Monsieur le maire explique que nous n'avons pas encore trouvé de solution à un prix raisonnable.

TOUR DE TABLE

Corine

- Projet de rénovation de la tour médiévale : le cabinet d'architecte nous a présenté l'état des lieux ainsi qu'une première approche pour l'étude d'accessibilité des bâtiments. L'enjeu technique majeur de ce projet est la construction de l'escalier qui est lui-même conditionné par la suppression du local chaufferie, que l'escalier soit à l'intérieur ou à l'extérieur. Le bureau d'études chauffage mandaté par l'architecte devrait nous aider à trouver une solution.
- Les nouveaux candélabres et la nouvelle traversée de route ont été livrés. Une réunion avec les associations aura lieu le 18 octobre pour préparer l'animation de Noël.
- L'exposition photos 2023 sera consacrée à la valorisation de l'agriculture à Empurany.
- Un nouveau format pour la soirée dite « Patrimoine & Co » est à l'étude.
- Présentation de la carte de vœux et de la carte pour le CCAS.

Annie :

- Il faut arracher les fushias.
- Opération brioches : la photographie des organisateurs est prévue le 9 octobre à 10H à la mairie.

Monique : RAS

Marc : aborde le sujet de l'assemblée générale du Crédit Agricole qui aura lieu à Empurany en début d'année prochaine.

Keynes : RAS



MAIRIE

Tél. 04.75.06.70.64

Mail : mairie@empurany.fr



EMPURANY

Christophe :

- Un rangement complet a été fait à la salle des fêtes avec réorganisation du stockage tables et chaises. Afin de garantir un rangement optimal par les utilisateurs, Corine fera une photo qui servira d'exemple, à laquelle seront rajoutées les consignes de stockage.
- Christophe informe qu'il manque deux tampons sous les pieds d'une table, ce qui la rend bancale.

Philippe :

- Remercie les bénévoles qui ont aidé à poser l'enrobé.
- Stabilisation de l'enrobé à Boursan.
- Retrait des branches au lac.
- Joël Regal a bien avancé sur la fabrication des bancs pour les jeux de boule.

Vincent : RAS

Florian :

Expose le problème de l'augmentation des transports et des coûts d'hébergement pour la classe de découverte dont bénéficieraient 27 élèves. L'estimation qui a été réalisée révèle une augmentation de 2000 € (comparaison 2019 et 2022).

Joël :

L'augmentation des prix de l'énergie va impacter le barrage de l'OASIS.

Dominique :

Finition des joints et retrait de l'herbe sur l'enrochement prévus lundi prochain.

23h50 Monsieur le Maire lève la séance.

La secrétaire de séance
Corine FAURE-BASSANO

le Maire
Denis GLAIZOL



MAIRIE

Tél. 04.75.06.70.64

Mail : mairie.@empurany.fr

